
Présidence de : M. Aymeric ROBIN

Secrétaire de Séance : M. Romain MERVILLE (Douchy-les-Mines)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 89

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 84

Membres présents : 75

M. Aymeric ROBIN (Raismes) – Président

M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers), M. Bruno SALIGOT (Escaudain), M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escout), Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (Roelux), Mme Nathalie COLIN (Rosult), M. Jean-Marc MONDINO (Saint-Amand-les-Eaux), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches), M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand), M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy), M. Jean-Michel MICHALAK (Sars-et-Rosières), M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand), M. Jean-Claude MESSAGER (Lecelles) - Vice-Président(e)s

M. Patrick KOWALCZYK (Abscon), Mme Christine NELAIN (Abscon), M. Claude REGNIEZ (Avesnes-le-Sec), M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain), Mme Véronique LEROY (Bousignies), Mme Carole LELEU (Brillon), M. Waldemar DOMIN (Château-l'Abbaye), M. David AUDIN (Denain), M. Bernard BIREMBAUT (Denain), Mme Annie DENIS (Denain), M. Yannick ANDRZEJCZAK (Denain), Mme Valérie CARTA (Denain), Mme Michèle DANDOIS (Denain), M. Michel VÉNIAT (Douchy-les-Mines), Mme Alexandra PULLIAT (Douchy-les-Mines), M. Romain MERVILLE (Douchy-les-Mines), Mme Régine GUILAIN (Douchy-les-Mines), M. Francis WOJTOWICZ (Douchy-les-Mines), M. Régis ROUSSEL (Émerchicourt), M. Ali BENAMARA (Escaudain), Mme Sylvie SCHUTT (Escaudain), Mme Catherine MERCIER-DHENNAIN (Escaudain), M. Daniel HERLAUD (Escautpont), M. DESMEDT André (Hasnon), Mme Catherine DERONNE (Hasnon), M. Bruno RACZKIEWICZ (Haulchin), Mme Stéphanie HUGUES (Hélesmes), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), Mme Marie-Jeanne LASSELIN (Hérin), M. Arnaud BAVAY (Hordain), M. Eric BLONDIAUX (La Sentinelle), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu-Saint-Amand), M. Didier GREGOR (Lourches), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), M. Ludovic AIGUIER (Mastaing), M. Gérald THURU (Millonfosse), M. Jacques DUBOIS (Nivelle), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), M. Patrick TRIFI (Raismes), Mme Micheline WANNEPAIN (Raismes), M. Éric WARMOES (Raismes), M. Eddy ZDZIECH (Raismes), M. Charles LEMOINE (Roelux), Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (Rumegies), M. Patrick DUFOUR (Saint-Amand-les-Eaux), M. Fabien ROUSSEL (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Noura ATMANI (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (Saint-Amand-les-Eaux), M. Didier LEGRAIN (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Pascale TEITE (Saint-Amand-les-Eaux), M. Éric RENAUD (Saint-Amand-les-Eaux), M. Dominique SAVARY (Trith-Saint-Léger), Mme Malika YAHIAOUI (Trith-Saint-Léger), M. Christophe VANHERSECKER (Trith-Saint-Léger), Mme Laurence SZYMONIAK (Wallers), M. Bernard CARON (Wallers), Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. Jean-François BURETTE (Wavrechain-sous-Denain), M. André LEPRÉTRE (Wavrechain-sous-Faulx) - Conseillers(ères) communautaires titulaires

M. Ali BENAMARA (Escaudain) est arrivé à 20h30. Il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération portant le n°21/194.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 9

Mme Any BROWERS (Bouchain) a donné pouvoir à M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain),
Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (Denain) a donné pouvoir à M. Bernard BIREMBAUT (Denain),
Mme Annick TRIOUX (Escaudain) a donné pouvoir à Mme Sylvie SCHUTT (Escaudain),
Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (Escautpont) a donné pouvoir à M. Daniel HERLAUD (Escautpont),
M. Bruno LEJEUNE (Oisy) a donné pouvoir à Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain),
Mme Sylvia POTIER (Raismes) a donné pouvoir à M. Patrick TRIFI (Raismes),
Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (Raismes) a donné pouvoir à Mme Micheline WANNEPAIN (Raismes),

Mme Cécile GRASSO-NOWAK (Saint-Amand-les-Eaux) a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI (Saint-Amand-les-Eaux),
M. Jean-Marie LECERF (Thiant) a donné pouvoir à Mme Stéphanie WATTIEZ (suppléante).

Membres absents excusés : 5

M. Michel BLAISE (Bellaing), M. Youssouf FEDDAL (Denain), M. Sébastien CHENU (Denain),
M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde).

INFORMATIONS – COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

- Démission de M. Alain BOCQUET, Conseiller communautaire de la commune de Saint-Amand-les-Eaux et remplacement par M. Patrick DUFOUR.
- Réélection de M. Éric BLONDIAUX, Maire et Conseiller communautaire de la commune de La Sentinelle, suite aux élections municipales et communautaires du 5 septembre dernier.

INTERVENTIONS ET PRÉSENTATIONS ORALES

- **Intervention de M. VICENTINI, Procureur de la République de Valenciennes.**
Annexe 1
- **Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).**
Annexe 2
- **Présentation de la politique locale de l'habitat : Actions conduites par La Porte du Hainaut.**
Annexe 3

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

21/189 Bureau Communautaire : Élection d'un membre

Lors du Conseil communautaire du 11 juillet 2020, l'assemblée a validé la composition du Bureau communautaire : chaque commune serait représentée dans cette instance par son maire.

Aussi, suite aux nouvelles élections municipales et communautaires de La Sentinelle qui se sont déroulées le 5 septembre dernier, il est proposé de procéder à l'élection de M. Éric BLONDIAUX, en tant que membre du Bureau communautaire de la CAPH.

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder à l'élection d'un membre du Bureau communautaire de La Porte du Hainaut.

Membre du Bureau

Candidat : M. Éric BLONDIAUX (La Sentinelle)

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de conseillers appelés à voter	83
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votants	83
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Suffrages obtenus	83 voix

A l'issue de ce scrutin, M. Éric BLONDIAUX (La Sentinelle) est élu membre du Bureau de La Porte du Hainaut.

Adoptée à l'unanimité

21/190 Commission thématique consultative de La Porte du Hainaut : Élection de M. Éric Blondiaux (La Sentinelle)

Suite aux élections municipales et communautaires du 5 septembre dernier, M. Éric BLONDIAUX a été élu Maire et Conseiller communautaire de la CAPH. Il convient dès lors de l'intégrer, selon son souhait, dans la commission 'Habitat, logement et attractivité résidentielle'.

Considérant que le mode de scrutin secret pour l'élection des membres des commissions thématiques ne résulte pas d'une disposition législative ou réglementaire, le Conseil communautaire décide de procéder, sans recourir au scrutin secret, à l'élection de Monsieur Éric BLONDIAUX (La Sentinelle) au sein de la commission thématique consultative 'Habitat, logement et attractivité résidentielle'.

Adoptée à l'unanimité

21/191 Commission thématique consultative de La Porte du Hainaut : Élection de M. Patrick Dufour (Saint-Amand-les-Eaux)
--

Suite à la démission de M. Alain BOCQUET de ses fonctions de Conseiller communautaire et au remplacement de ce dernier par M. Patrick DUFOUR, il est proposé au Conseil communautaire de l'intégrer aux commissions thématiques consultatives de la CAPH.

Aussi, le Conseil communautaire décide de procéder, sans recourir au scrutin secret, à l'élection de M. Patrick DUFOUR (Saint-Amand-les-Eaux) au sein de la commission thématique consultative 'Finances et pacte de solidarité communautaire'.

Adoptée à la majorité
82 voix POUR
1 ABSTENTION

21/192 Organismes extérieurs et syndicats : Élection de représentants de la CAPH

Suite aux nouvelles élections municipales et communautaires de La Sentinelle le 5 septembre dernier, un nouveau Conseil municipal a été constitué et M. Éric BLONDIAUX a été élu Maire.

Aussi, afin de poursuivre l'engagement entrepris dans les différents organismes extérieurs et syndicats dans lesquels les élus de La Sentinelle avaient été désignés pour représenter la CAPH et ce, avant l'annulation des élections municipales et communautaires, il est proposé de désigner les représentants de La Sentinelle au sein des organismes et syndicats suivants :

Organisme / syndicat
Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV)
Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas-Escaut (SMAPI)
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Aval, de la Sensée et de l'Escaut - Commissions Locales et Syndicat Mixte de l'Escaut et de ses Affluents (SyMEA)
Syndicat Mixte d'Assainissement de Valenciennes (SMAV)
Syndicat des Eaux du Valenciennois (SEV)
Mission Locale du Valenciennois
Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
Commission locale d'amélioration de l'habitat
Commission locale du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
Centre d'amélioration du logement PACT du Hainaut

A noter également que pour l'élection au comité du syndicat mixte des délégués des EPCI à fiscalité propre, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un des membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre et ce, conformément au 3^{ème} alinéa de l'article L5711-1 du Code de Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les délégués à un syndicat mixte sont élus par l'assemblée délibérante, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours puis à la majorité relative pour le 3^{ème} tour, le Conseil communautaire décide :

- de procéder à l'élection au scrutin secret des représentants de la CAPH au sein des syndicats repris ci-dessus :

Syndicats	Élus candidats
Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV)	Représentant suppléant <i>Éric BLONDIAUX</i>
Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas-Escaut (SMAPI)	Représentant titulaire <i>J. GABET</i> Représentant suppléant <i>F. MEDJAHED</i>
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Aval, de la Sensée et de l'Escaut - Commissions Locales et Syndicat Mixte de l'Escaut et de ses Affluents (SyMEA)	Représentant suppléant <i>Éric BLONDIAUX</i>
Syndicat Mixte d'Assainissement de Valenciennes (SMAV)	Représentants titulaires <i>Éric BLONDIAUX ; F. PETIT ; J. GABET</i> Représentants suppléants <i>F. MEDJAHED ; N. CAMPHIN</i>
Syndicat des Eaux du Valenciennois (SEV)	Représentants titulaires <i>Éric BLONDIAUX ; F. PETIT</i> Représentant suppléant <i>J. GABET</i>

Les candidats sont repris dans la liste ci-dessus.

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de conseillers appelés à voter	83
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votants	83
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Suffrages obtenus	83 voix

Les élus repris dans la liste ci-dessus sont élus représentants de la CAPH au sein des syndicats listés précédemment.

- de procéder à la désignation des représentants de la CAPH au sein des organismes repris ci-dessous :

Organisme / syndicat	Représentant
Mission Locale du Valenciennois	Représentant suppléant – <i>Éric BLONDIAUX</i>
Comité régional de l'habitat et de l'hébergement	Représentant suppléant – <i>Éric BLONDIAUX</i>
Commission locale d'amélioration de l'habitat	Représentant suppléant – <i>Éric BLONDIAUX</i>
Commission locale du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées	Représentant suppléant – <i>Éric BLONDIAUX</i>
Centre d'amélioration du logement PACT du Hainaut	Représentant suppléant – <i>Éric BLONDIAUX</i>

Adoptée à l'unanimité

21/193 Présentation des suites données au Rapport d'Observations Définitives (ROD) de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

Il y a un an, le Conseil Communautaire examinait le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) portant sur le contrôle de la gestion de la CAPH pour la période 2014-2019.

Un an après, la loi impose à la CAPH de dresser le bilan des suites données aux recommandations formulées par la CRC.

Ces recommandations portaient sur :

- ✓ 4 rappels au droit,
- ✓ et 3 recommandations de performance.

Elles sont ainsi reprises en détail ci-dessous :

RAPPEL AU DROIT (régularité)

Rappel au droit n°1 : Respecter la durée du temps de travail, conformément au décret n° 2000-633 du 12 juillet 2001 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.	Page 10 du ROD
Recommandation mise en œuvre. L'accord sur le temps de travail est en cours de renégociation (plusieurs échanges avec les représentants du personnel et le comité technique depuis le début de l'année 2021 – réunions du comité technique 1 janvier et le 6 avril, réunion de travail des élus du comité technique le 27 avril) et aboutira au vote d'une délibération au Bureau Communautaire du 13 décembre 2021, applicable au 1 ^{er} janvier 2022, permettant de respecter les obligations réglementaires en matière de temps de travail, rappelées par l'article 47 de la loi n° 2009-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.	
Le dispositif envisagé consiste à soumettre au vote des agents de la CAPH 2 hypothèses. L'hypothèse majoritaire sera présentée en délibération du Bureau pour une mise en application au 1 ^{er} janvier 2022.	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Hypothèse 1 : réajustement des jours de congés payés de 30 à 25. ✓ Hypothèse 2 : réajustement des jours de congés payés de 30 à 25 + attribution forfaitaire de 5 jours d'ARTT compensés par un travail journalier de 7h10 au lieu de 7h. 	

Rappel au droit n°2 : Respecter les critères d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire, en application du décret n°2006-779 du 3 juillet 2006.	Page 11 du ROD
Recommandation mise en œuvre. Le régime indemnitaire des agents concernés a été adapté pour corriger ces irrégularités.	

Rappel au droit n°3 : Élaborer et approuver un projet de territoire, en application de l'article L. 5216-1 du CGCT.	Page 17 du ROD
Recommandation mise en œuvre. L'élaboration du projet de territoire matérialise la pierre angulaire du nouveau cap de développement souhaité par le Conseil communautaire issu des élections de mars et juin 2020. Il constitue l'étape ultime d'une démarche résiliente, en dessinant des objectifs clairs et atteignables dans les domaines de l'attractivité, de la compétitivité, de la cohésion territoriale, tout en tenant compte des équilibres sociaux et locaux. Cette évolution s'accompagne par la réalisation d'un pacte financier plus péréquateur, d'un pacte de gouvernance, par l'élaboration de feuilles de route thématiques fondant le projet politique du mandat 2020-2026, et par la mise en place d'un projet d'administration. La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut s'est engagée dans l'élaboration de son projet territoire à l'horizon 2023-2043. Une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée le 7 juillet 2021 (remise des offres le 10 septembre 2021). La Porte du Hainaut est particulièrement attentive à se doter d'un projet de territoire innovant, autant dans sa conception que par la stratégie qu'il propose, mais également évolutif : qui puisse s'adapter aux futures mutations sociales et sociétales et aux transitions incontournables (écologique, énergétique, numérique...) et anticiper les crises sanitaires et économiques. La Porte du Hainaut souhaite inventer son futur en adoptant une posture prospectiviste. La Porte du Hainaut souhaite aussi, par ce projet de territoire, se démarquer et se doter d'un projet qu'il lui permette de créer une véritable identité territoriale. Enfin, ce projet de territoire devra apporter des réponses adaptées, innovantes et différenciantes aux besoins des habitants à chaque étape de leur parcours de vie. Il doit s'attacher à anticiper les besoins de la population, afin de mieux l'accompagner dans son évolution et de lui garantir de meilleures conditions de vie. L'élaboration du projet se décline en trois étapes successives, en vue d'une mise en œuvre mi 2023 :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration d'un diagnostic global dynamique et partagé préalable à la définition des enjeux du projet de territoire de La Porte du Hainaut 2. Définition des enjeux et construction de scénarii 3. Définition et élaboration du plan d'actions 	

Rappel au droit n°4 : Procéder au transfert des personnels communaux intégralement affectés aux médiathèques d'intérêt communautaire, en application de l'article L. 5211-4-1 du CGCT.	Page 23 du ROD
Cette recommandation n'a pas encore été mise en œuvre.	

Comme présenté ci-dessus, sur les 4 rappels à la réglementation, 3 sont d'ores et déjà mis en œuvre, il s'agit des observations relatives :

- ✓ au respect de la durée du temps de travail,
- ✓ à l'attribution de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire),
- ✓ et à l'élaboration d'un projet de territoire.

La question du transfert des personnels communaux des médiathèques communautaires n'a pas encore été examinée.

RECOMMANDATION (performance)

Recommandations n°1 : Évaluer systématiquement l'impact financier pour la communauté d'agglomération de chaque nouvelle compétence communautaire et en informer l'assemblée délibérante.	Page 15 du ROD
Les dernières compétences transférées à la CAPH ont été celles relatives à la GEMAPI, à l'assainissement, à l'eau, à la gestion des eaux pluviales. Ces transferts de compétences ont fait l'objet d'évaluation lors du Pacte financier. Cependant, depuis la formulation de cette recommandation, aucune nouvelle compétence n'a été transférée à la CAPH. Elle sera mise en œuvre lors d'éventuels prochains transferts.	

Recommandations n°2 : Élaborer un pacte financier et fiscal.	Page 18 du ROD
Recommandation mise en œuvre. Le 12 avril 2021, la CAPH a adopté son Pacte de solidarité communautaire 2021 – 2026, par délibération du Conseil Communautaire n°D21080. Ce Pacte porte plusieurs objectifs : ✓ L'objectif d'une plus grande équité entre chacune des communes du territoire tout en effaçant les frustrations du passé liées à des transferts de charges (ordures ménagères, transport) notamment, ✓ L'objectif d'engager le territoire dans son processus de transition, d'innovation et de développement durable, ✓ L'objectif d'accompagner la réalisation des projets communaux, ✓ L'objectif de consolider le soutien à l'économie locale, ✓ L'objectif de maîtriser les budgets communaux et intercommunaux. Le Pacte de solidarité, sur la base d'un diagnostic à l'échelle du territoire et d'une approche prospective des marges de manœuvre de l'agglomération, s'appuie sur plusieurs leviers prévus par la loi : ✓ Un levier Garantie de ressources et modalités de transferts de charges, matérialisé par les engagements en matière d'évolution des attributions de compensation, ✓ Un levier Péréquation de ressources, destiné à diminuer les écarts de richesse sur le territoire par des engagements en matière de Dotation de Solidarité Communautaire et de répartition du FPIC, ✓ Un levier Solidarité afin de permettre un développement de toutes les communes au service du territoire et de ses habitants via la politique de Fonds de concours et l'aide à l'ingénierie technique et financière portée par la CAPH. Chaque année, une présentation du pacte actualisé sera inscrite au Conseil lors du débat d'orientations budgétaires ou lors du vote du budget primitif, au titre du pilotage et de l'évaluation au fil de l'eau des dispositifs.	

Recommandations n°3 : Évaluer les retombées pour le territoire du pôle d'excellence « Arenberg Creative Mines».	Page 45 du ROD
Recommandation en cours de mise en œuvre. Afin d'amorcer ce travail d'évaluation, une présentation du site et des activités Arenberg Creative Mine a été organisée lors du Conseil communautaire du 22 mars 2021. L'éco-système du pôle, autour du double axe Image / Patrimoine, et les projets d'avenir ont été présentés, ce qui a posé les bases d'un premier débat sur les enjeux et perspectives. Le travail de diagnostic global préalable à la définition du projet de territoire permettra notamment de pousser plus loin l'évaluation des retombées économiques et sociales, directes et indirectes, pour le territoire. Le projet de territoire fixera le cadre de la stratégie de développement et l'ambition territoriale, pour le pôle et le grand périmètre du site minier.	

Les recommandations de performance concernaient 3 points :

- ✓ l'évaluation de l'impact financier de chaque nouveau transfert de compétence : il n'y a pas eu de nouveau transfert depuis cette observation, mais elle sera suivie lors des éventuels prochains transferts,
- ✓ l'élaboration d'un pacte financier : pacte que nous avons formalisé en avril dernier,
- ✓ l'évaluation des retombées pour le territoire du pôle d'excellence Arenberg Creative Mine : ce travail a été engagé avec un premier bilan d'activité présenté en Conseil le 22 mars dernier, et se poursuivra dans le cadre du diagnostic global du projet de territoire, projet qui fixera la stratégie de développement et l'ambition territoriale pour le site.

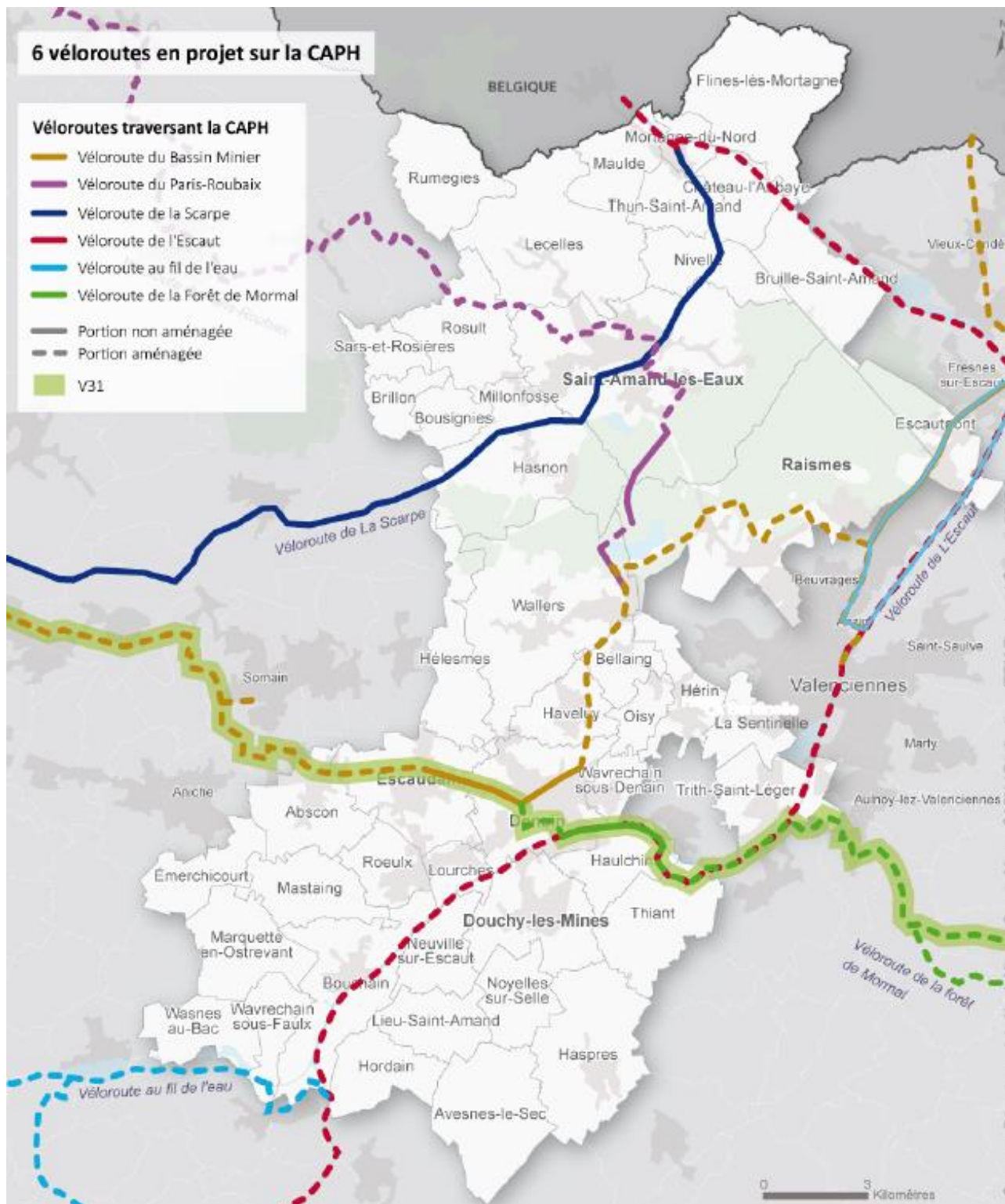
Le Conseil communautaire prend acte des actions mises en place suite aux recommandations formulées par la CRC dans son ROD.

21/194 Validation du schéma intercommunal des itinéraires doux de La Porte du Hainaut

Dans le cadre de ses politiques de développement durable, de transport et de mobilité, La Porte du Hainaut a lancé un marché afin d'être appuyée dans la réalisation d'un schéma intercommunal des itinéraires doux.

A ce titre, la collectivité a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « Vélo et Territoire » de l'ADEME pour être accompagnée dans la définition et la mise en œuvre de sa politique cyclable.

S'appuyant sur les 6 véloroutes en projet qui constituent une armature (carte ci-après), ce schéma intercommunal a ensuite été complété par un maillage structurant puis un maillage complémentaire afin de formaliser un futur outil de programmation et de planification. Il permet également de définir une politique d'aménagement des itinéraires cyclables cohérente sur la base des cheminements déjà existants, à renforcer, ou à développer, notamment en lien avec les transports en commun ou encore avec les territoires voisins.



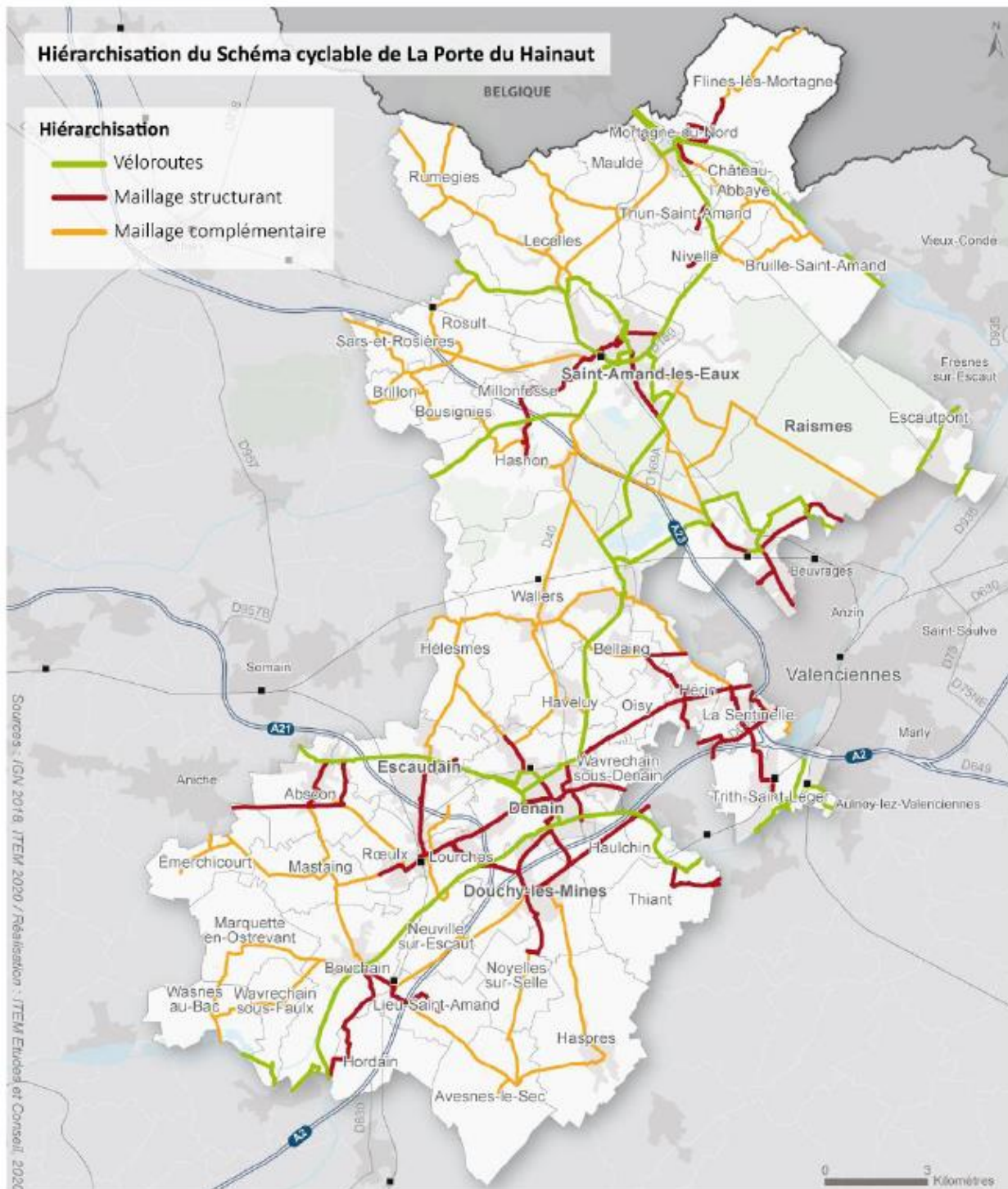
L'ensemble des communes et des partenaires ont été invités à co-construire ce schéma tout d'abord en atelier puis à valider les choix proposés en comité de pilotage.

La restitution des travaux a été présentée le 30 juin dernier à l'ensemble des communes.

A ce titre, ce sont 367 km qui ont été identifiés sur La Porte du Hainaut regroupant :

- pour le maillage de véloroutes et voies vertes : 105 km (6 itinéraires),
- pour les autres liaisons composant le maillage structurant : 93 km (37 itinéraires),
- pour le maillage complémentaire : 169 km (50 itinéraires).

Sur ces 367 km, 61 km s'appuient sur des aménagements existants de qualité, 95 km sur des aménagements existants mais qui nécessitent une reprise et environ 211 km restent à aménager.



C'est pourquoi, il conviendra donc de prioriser les itinéraires à développer et d'allouer un budget pluriannuel dévolu aux aménagements de ce schéma car son déploiement global représente un coût total de 39,8 M€ (dont 13,4 M€ pour les véloroutes soit 33,7% du montant global, 11,4 M€ pour le maillage structurant soit 28,7% du montant global et 15,0 M€ pour le maillage complémentaire soit 37,7 % du montant global).

Par ailleurs, les communes membres pourront consulter les itinéraires projetés, obtenir les informations relatives à chacun d'entre eux (distance, coût ...) et suivre leurs aménagements grâce à un outil informatique de suivi mis à disposition.

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le schéma intercommunal des itinéraires doux de La Porte du Hainaut repris ci-dessus.

- d'autoriser Monsieur le Président de La Porte du Hainaut à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité
83 voix POUR
1 ABSTENTION

21/195 Signature d'une convention d'adhésion au service Mission d'Intérim Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise à disposition d'agent

Les centres de gestion ont la possibilité de recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités, affiliées et non affiliées, à titre onéreux, par convention.

Les centres de gestion sont, au surplus, désignés comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Il s'agit d'assurer la continuité du service public en aidant les collectivités concernées à pallier rapidement un surcroît d'activité, l'indisponibilité momentanée d'un agent ou dans l'attente du recrutement d'un personnel statutaire.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG 59), auquel est affilié la CAPH, a développé à cet effet une Mission d'Intérim Territorial.

Le recours par la CAPH, le cas échéant, à des mises à disposition de personnel par la Mission d'Intérim Territorial du CDG 59 en vue de garantir la continuité du service public, nécessite de conventionner à cet effet.

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer, pour cette séance, la délégation de compétence au Bureau en matière de ressources humaines telle que définie par la délibération n°20/049 du Conseil communautaire en date du 14 septembre 2020.
- d'émettre un avis favorable au recours au service de remplacement proposé par le CDG59 et d'adhérer aux services de la Mission d'Intérim Territorial mise en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.
- d'approuver le projet de convention, à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG59, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.
- d'autoriser Monsieur le Président à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de la Mission d'Intérim Territorial du CDG59.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

Adoptée à l'unanimité

21/196 Parcours Emploi Compétences (PEC) : Mise en œuvre

Le dispositif « Parcours Emploi Compétences » (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le PEC, contrat de droit privé à durée déterminée régi par le Code du Travail, est ainsi un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat : il bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

L'autorisation de mise en œuvre du PEC est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

La mise en place du dispositif PEC au sein de la CAPH vise à offrir des postes et un environnement de travail propices à une véritable insertion dans le monde professionnel, tout en faisant face à des besoins collectifs non satisfaits eu égard au public cible.

Il est précisé que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC, multiplié par le nombre d'heures de travail. La durée du travail est fixée à 20 heures minimum par semaine.

Afin de permettre la mise en place de ce dispositif dans les meilleurs délais au sein de la Collectivité, il convient de réaffecter temporairement au Conseil Communautaire la compétence déléguée au Bureau relative à la création des emplois et activités accessoires.

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer pour cette séance, le point n°1 de la délibération n°20/049 en date du 14 septembre 2020 relative à la délégation de compétences du Conseil au Bureau : « la création des emplois et des activités accessoires ».
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place le dispositif Parcours emploi Compétence et l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour les recrutements et de signer tous les documents en rapport (convention, contrat de travail...).
- de créer 2 emplois dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :
 - *Contenu du/des poste(s) : 2 agents d'accueil*
 - *Durée des contrats : 9 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois maximum*
 - *Durée hebdomadaire de travail : 20 h*
 - *Rémunération : SMIC*

Adoptée à l'unanimité

21/197 Organisation de "Ferme en ville 2021" : Subvention à l'association NOVAGRI
--

Dans le but de valoriser les productions locales, l'association Novagri organise pour la première fois sur notre territoire l'opération « Ferme en ville ». Cet événement, qui a lieu une fois par an dans une ville du Département (ex. : Cambrai, Lille, Valenciennes, Maubeuge...), met en valeur les filières locales de qualité. La présence de nombreux cultivateurs et éleveurs y présentent leurs productions animales et végétales.

L'originalité de cette manifestation, à l'accès gratuit pour les visiteurs, est de faire connaître en plein cœur de ville, les agriculteurs locaux informant sur leurs métiers et leurs savoir-faire.

Cette ferme itinérante ouverte du vendredi 8 au dimanche 10 octobre 2021 basée à Saint-Amand-les-Eaux, présentera des animaux, de l'équipement agricole, des produits frais de saison et les écoles et organismes professionnels agricoles.

La valorisation des filières courtes alimentaires est également une préoccupation forte pour La Porte du Hainaut, notamment à travers ses propres actions comme la construction de halles dans les communes de moins de 3 000 habitants et l'édition d'un guide des producteurs locaux du Valenciennois avec la Communauté d'agglomération voisine (Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole).

Au travers de ces politiques, La Porte du Hainaut souhaite travailler à une relation de confiance avec les producteurs agricoles, valorisant le territoire et les initiatives de tous autour de la production locale et de la transformation agricole.

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer, pour cette séance, la délégation de compétence au Bureau en matière de subventions telle que définie par la délibération n°20/049 du Conseil communautaire en date du 14 septembre 2020.
- d'accompagner la démarche de l'association agricole NOVAGRI pour organiser sur le territoire de La Porte du Hainaut l'opération « Ferme en ville 2021 » dans le but de valoriser les savoir-faire locaux des agriculteurs, cultivateurs et éleveurs.
- d'apporter une subvention à l'association NOVAGRI de 30 000 € pour la coordination et l'organisation de « Ferme en ville 2021 ».
- de participer aux trois jours d'animation à destination des habitants par la mise en place d'un stand dédié à la collectivité, mettant en valeur les atouts locaux (tourisme, paysages, ruralité, environnement, etc.).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

21/198 Chaire d'excellence pour le développement du tourisme et de la valorisation du patrimoine culturel : Convention de partenariat avec l'Université Polytechnique des Hauts de France
--

Le territoire de La Porte du Hainaut possède des atouts indéniables, à travers le tourisme de mémoire qu'il soit industriel ou Unesco, à travers la dimension tourisme sport/nature/santé et enfin dans la complémentarité de l'offre régionale et transfrontalière qui doit renforcer notre attractivité.

C'est à ce titre qu'il est proposé de s'engager au côté de l'Université Polytechnique Hauts de France dans la création d'une Chaire Universitaire sur le tourisme durable et répondre au défi de compléter une économie industrielle par une économie touristique.

L'Université, en tant qu'acteur du territoire, entend contribuer au développement du tourisme et de la valorisation du patrimoine culturel de la CAPH en s'appuyant sur sa capacité à croiser différents champs de recherche et perspectives, ainsi que sur la mobilisation de trois types d'acteurs :

- des spécialistes de renommée internationale qui entendent relever le défi d'une nouvelle forme de Tourisme.
- des étudiants, qui seront intégrés, via des cursus dédiés, au projet de valorisation touristique de la CAPH ;
- des habitants, qui s'approprient les nouvelles formes de tourisme.

L'objectif principal est de mesurer la transformation sociale et territoriale induite par le développement du tourisme, notamment par la valorisation du patrimoine.

La Chaire, sera installée pour 4 ans avec un budget prévisionnel estimé à 1 512 267,71 €. La participation financière de la CAPH est envisagée à hauteur de 100 000 € par an et représente 26,4% du budget global (57,1% des dépenses subventionnables).

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer, pour cette séance, la délégation de compétence au Bureau en matière d'aide financière telle que définie par la délibération n°20/049 du Conseil communautaire en date du 14 septembre 2020.
- de valider le principe de la mise en place de la chaire pour le développement du tourisme et de la valorisation du patrimoine culturel.
- de valider le montant de la contribution financière prévisionnelle maximum de la CAPH estimé à 100 000 € par an pendant 4 ans.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le projet de convention de partenariat avec l'UPH et à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables.

Adoptée à l'unanimité

21/199 Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) : Renforcer la Cohésion Sociale en période de crise dans les quartiers fragiles

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville livrée en juillet 2019 met en avant des champs de l'action publique à renforcer dans les quartiers prioritaires, comme l'éducation, la mobilité, l'insertion professionnelle, ou bien encore l'accès aux droits.

De plus, la crise sanitaire a eu un effet « loupe » sur certaines difficultés rencontrées par les habitants. Elle est venue aggraver des situations familiales déjà fragiles et a amplifié les problèmes de santé, d'accès aux services numériques, de continuité éducative, de décrochage scolaire, d'accès à l'alimentation, de violences intrafamiliales, d'isolement, d'accès à l'emploi, à la formation.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) s'adresse aux associations et établissements publics agissant en faveur des habitants des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active.

Il a vocation à :

- inviter les opérateurs à agir prioritairement sur les QPV et quartiers de veille active pour répondre à des besoins non pourvus par les actions du Contrat de Ville ;
- accompagner les petits opérateurs à fort potentiel en matière de développement social ;
- soutenir davantage les actions qui s'inscrivent dans des processus de participation des habitants et valorisent leur intervention bénévole.

Les projets soutenus dans le cadre de l'AMI doivent concerner majoritairement les habitants résidant en quartier prioritaire et/ou quartiers de veille. Une priorité est accordée aux jeunes et aux femmes (public plus difficilement mobilisable).

L'opérateur s'engage dans sa présentation à préciser les modalités de mobilisation et de ciblage de ces publics.

Pour rappel, les modalités de l'Appel à Manifestation d'Intérêt se décomposent en deux temps :

- une première phase de dépôt des dossiers entre le 29 avril et le 21 mai 2021, pour une instruction fin mai et une validation au Conseil Communautaire du 28 juin,
- une seconde phase de dépôt des dossiers entre le 22 mai et le 30 juin, pour une instruction début juillet et une validation au Conseil Communautaire le 20 septembre.

Les actions retenues dans la 2^{ème} phase de cette programmation figurent au tableau repris ci-dessous.

Intitulé du projet	Demandeur	Secteurs concernés	Thématique(s) concernée(s)	Coût total de l'action	Montant CAPH demandé	Autres financeurs	Montant proposé
Retrouvons-nous!	Centre Social Faubourg Duchâteau - DENAIN	Denain (Faubourg Duchâteau, Centre Ville, Nouveau Monde)	Participation citoyenne	9 911 €	7 928 €	1 983 €	6 290 €
Ma culture artistique, ma réussite	C-Culturel - RAISMES	Roex, Raismes, Escaudain, Douchy, Lourches, Denain	Participation citoyenne	42 500 €	20 000 €	22 500 €	10 000 €
Pass Engagement Solidaire	CCAS Escaudain	Tous quartiers d'Escaudain, particulièrement Schneider et Maroc	Insertion sociale et professionnelle Participation citoyenne	40 000 €	5 000 €	35 000 €	5 000 €
Réalisation d'une étude de faisabilité d'un équipement pour les initiatives citoyennes	CCAS Escaudain	Quartier Schneider (Escaudain, Lourches, Roex)	Participation citoyenne Habitat et cadre de vie	12 500 €	10 000 €	2 500 €	10 000 €
Etude de faisabilité d'une épicerie sociale, solidaire et équitable	CCAS Saint-Amand-les-Eaux	Elon, Collinière	Insertion sociale et professionnelle Santé	25 000 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
Quartiers solidaires et durables	Douchy Forme et Découverte	Douchy les Mines (Boulevard de la Liberté et Quartiers de Veille)	Participation citoyenne Santé Habitat et cadre de vie	10 000 €	7 000 €	3 000 €	7 000 €
Créateurs en herbe	Face Hainaut - LILLE	CAPH (structures à définir)	Education	5 167 €	4 000 €	1 167 €	4 000 €
Les filles ont le sens de l'orientation	Face Hainaut - LILLE	CAPH (structures à définir)	Education	11 410 €	9 000 €	2 410 €	9 000 €
Je me sens bien dans mon assiette, bien dans mes baskets, dans ma tête pour mon bien-être complet	Institut Pasteur de Lille	St Amand Denain Raismes	Santé Education	11 664 €	8 165 €	3 499 €	8 165 €
Ensemble pour lutter contre l'illettrisme	Loisirs pour Tous - Mortagne du Nord	Mortagne du Nord	Education Participation citoyenne	5 350 €	3 500 €	1 850 €	3 500 €
Ado/Roex	AAAE Roex	Roex	Inclusion Numérique Education Participation citoyenne	17 882 €	16 362 €	1 520 €	14 305 €
Enfants de tous pays, enfants de toutes les couleurs - Non au racisme - Non aux discriminations	Collège Voltaire - Lourches	Lourches	Insertion sociale et professionnelle Participation citoyenne	6 500 €	5 000 €	1 500 €	5 000 €
Documentaire sur le quartier d'Arenberg	Conseil citoyen Arenberg	Walliers (quartier Arenberg)	Participation citoyenne	16 500 €	13 000 €	3 500 €	13 000 €
Lutte contre l'illectronisme	Main dans la Main - Lourches	Lourches	Insertion sociale et professionnelle Inclusion numérique	9 171 €	7 337 €	1 834 €	7 337 €
Ateliers linguistiques	Main dans la Main - Lourches	Lourches	Insertion sociale et professionnelle Participation citoyenne	14 654 €	11 723 €	2 931 €	11 723 €
Femmes et sport, vers un nouveau départ	St Amand Handball Porte du Hainaut	St Amand les Eaux Raismes	Insertion sociale et professionnelle	16 368 €	11 458 €	3 910 €	11 108 €
Passeport Avenir	Les PEP59 - Lille	Escaupont	Insertion sociale et professionnelle Education	12 890 €	10 312 €	2 578 €	10 312 €
							148 240 €

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les plans de financement des actions de cette programmation spécifique supplémentaire de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ci-dessus.
- d'allouer, au titre de la participation de la CAPH aux actions, les subventions aux différents maîtres d'ouvrage récapitulées ci-dessus ; l'intervention financière de la CAPH étant plafonnée aux montants indiqués.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables se rapportant aux dites actions.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout arrêté modificatif et tout avenant aux conventions conclues avec les Maîtres d'ouvrage, en cas de modification des plans de financement intervenus en cours d'année, et ce, dans la limite des plafonds indiqués.
- de préciser que la CAPH se réserve de droit de diminuer ou d'annuler toute subvention en fonction des décisions ultérieures du comité de pilotage.

Adoptée à l'unanimité

21/200 Attributions de Compensation (AC) : Montants révisés après adoption du rapport de la Commission Locale des Transferts de Charges (CLECT) du 22 avril 2021

Cette délibération prend acte de l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) par la majorité qualifiée des communes de la CAPH et fixe les attributions de compensation révisées.

Contexte :

- Le pacte de solidarité communautaire a été voté le 14 avril 2021. L'économie globale de ce pacte s'articule autour de 3 composantes essentielles : la dotation de Solidarité Communautaire, les fonds de concours et les Attributions de Compensation. Il a décidé de reverser les prélèvements opérés au titre des compétences ordures ménagères et transport public de voyageurs.
- En parallèle, le transfert des compétences Eau, assainissement et eaux pluviales au 1^{er} janvier 2020 nous oblige à évaluer les transferts de charges inhérents au transfert des compétences avant le 30 septembre 2021.

En conséquence de quoi, la Commission Locale des Transferts de Charges a été saisie afin :

- d'évaluer le reversement aux communes des Attributions de compensation antérieurement prélevées au titre des compétences ordures ménagères et transport public de voyageurs,
- d'évaluer le transfert des charges relatives au nouveau transfert de compétences en matière de cycle de l'eau,
- d'évaluer l'écrêtement des attributions de compensation tel que voté dans le pacte de solidarité.

41 communes représentant 135 425 habitants ayant transmis la délibération de leur Conseil municipal, le rapport est donc approuvé à la majorité des 2/3.

En conséquence, la réglementation impose à la CAPH de fixer les montants individuels d'attribution de compensation et de les faire approuver par le Conseil Communautaire.

Cette délibération sera notifiée aux communes, ces dernières devront présenter une délibération portant avis sur le montant d'attribution de votre commune avant le 15 novembre 2021.

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer le montant des attributions de compensation révisées suite à l'approbation du rapport de la CLECT du 22 avril 2021 suivant le tableau ci-dessous :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION REVISEES APRES ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 22 AVRIL 2021

Communes	Montant de l'Attribution de Compensation provisoire 2021	CLECT DU 22/04/2021					AC révisées 2021	Acomptes déjà versés jusque septembre 2021 inclus	Reste à verser ou à prélever	mensualités d'octobre à décembre 21
		Transports en commun	Ordures ménagères	GEPU	Ecrêtement	Total transferts de charges				
Abscon	21 736.94	0.00	10 014.56	0.00	-1 334.72	8 679.84	30 416.78	16 302.69	14 114.09	4 704.70
Avesnes le Sec	12 475.43	0.00	2 914.90	-13 039.32	-98.83	-10 223.25	2 252.18	9 356.58	-7 104.40	-2 368.13
Bellaing	-30 515.14	0.00	22 592.94	0.00	0.00	22 592.94	-7 922.20	-22 886.37	14 964.17	4 988.06
Bouchain	1 151 384.95	26 731.93	251 125.57	-13 144.32	-59 527.89	205 185.29	1 356 570.24	863 538.75	493 031.49	164 343.83
Bousignies	30 661.78	0.00	0.00	0.00	-1 288.92	-1 288.92	29 372.86	22 996.35	6 376.51	2 125.50
Brillon	164 194.29	0.00	0.00	0.00	-6 902.16	-6 902.16	157 292.13	123 145.74	34 146.39	11 382.13
Bruille Saint Amand	32 652.18	5 666.07	0.00	0.00	-1 610.77	4 055.30	36 707.48	24 489.18	12 218.30	4 072.77
Château l'Abbaye	17 941.88	0.00	0.00	0.00	-754.21	-754.21	17 187.67	13 456.44	3 731.23	1 243.74
Denain	2 439 699.26	0.00	65 460.51	0.00	-105 308.29	-39 847.78	2 399 851.48	1 829 774.43	570 077.05	190 025.68
Douchy les Mines	69 207.80	0.00	16 765.58	0.00	-3 614.02	13 151.56	82 359.36	51 905.88	30 453.48	10 151.16
Emerchicourt	230 630.80	41 688.00	0.00	0.00	-11 447.35	30 240.65	260 871.45	172 973.07	87 898.38	29 299.46
Escoudain	29 442.05	0.00	37 823.26	-114 799.79	0.00	-76 976.53	-47 534.48	22 081.50	-69 615.98	-23 205.33
Escoutpont	237 554.58	16 520.32	0.00	-36 559.82	-9 143.59	-29 183.09	208 371.49	178 165.98	30 205.51	10 068.50
Flines les Montagne	21 996.54	0.00	0.00	0.00	-924.66	-924.66	21 071.88	16 497.45	4 574.43	1 524.81
Hasnon	144 765.90	12 502.03	0.00	0.00	-6 611.00	5 891.03	150 656.93	108 574.47	42 082.46	14 027.49
Haspres	176 989.20	0.00	11 043.10	0.00	-7 904.23	3 138.87	180 128.07	132 741.90	47 386.17	15 795.39
Haulchin	733 577.82	15 579.22	187 556.56	-89 000.05	-35 634.96	78 500.77	812 078.59	550 183.41	261 895.18	87 298.39
Haveluy	52 843.00	0.00	14 200.14	0.00	-2 818.26	11 381.88	64 224.88	39 632.22	24 592.66	8 197.55
Helesmes	-8 623.05	0.00	3 502.28	0.00	0.00	3 502.28	-5 120.77	-6 467.31	1 346.54	448.85
Hérin	86 503.77	14 571.83	90 560.61	0.00	-8 055.73	97 076.71	183 580.48	64 877.85	118 702.63	39 567.54
Hordain	617 044.18	18 604.72	67 109.07	-51 301.32	-27 385.00	7 027.47	624 071.65	462 783.15	161 288.50	53 762.83
La Sentinelle	574 545.00	0.00	167 704.21	-17 647.04	-30 459.78	119 597.39	694 142.39	430 908.75	263 233.64	87 744.55
Lecelles	381 397.46	0.00	0.00	0.00	-16 032.64	-16 032.64	365 364.82	286 048.08	79 316.74	26 438.91
Lieu Saint Amand	1 367 121.91	22 817.04	69 063.39	-52 670.35	-59 117.36	-19 907.28	1 347 214.63	1 025 341.47	321 873.16	107 291.05
Laurches	565 581.74	0.00	11 223.29	-47 236.88	-22 261.22	-58 274.81	507 306.93	424 186.29	83 120.64	27 706.88
Marquette en Ostrevant	-20 862.88	0.00	106 675.85	0.00	-3 607.28	103 068.57	82 205.69	-15 647.13	97 852.82	32 617.61
Masfais	184 459.03	6 013.19	49 006.52	0.00	-10 066.86	44 952.85	229 411.88	138 344.31	91 067.57	30 355.86
Maulde	44 812.38	0.00	0.00	0.00	-1 883.76	-1 883.76	42 928.62	33 609.33	9 319.29	3 106.43
Millonfosse	34 566.14	0.00	0.00	0.00	-1 453.04	-1 453.04	33 113.10	25 924.59	7 188.51	2 396.17
Mortagne du Nord	188 830.67	0.00	0.00	0.00	-7 937.79	-7 937.79	180 892.88	141 623.01	39 269.87	13 089.96
Neuville sur Escout	212 973.93	0.00	144 462.83	0.00	-15 025.41	129 437.42	342 411.35	159 730.47	182 680.88	60 893.63
Nivelle	7 731.74	0.00	0.00	0.00	-325.02	-325.02	7 406.72	5 798.79	1 607.93	535.98
Noyelles sur Selle	229 134.86	6 992.37	43 101.14	-8 052.22	-11 399.31	30 641.98	259 776.84	171 851.13	87 925.71	29 308.57
Oisy	1 885.80	0.00	1 650.17	0.00	-148.64	1 501.53	3 387.33	1 414.35	1 972.98	657.66
Raismes	1 892 472.04	0.00	370 450.09	-197 156.09	-86 837.69	86 456.31	1 978 928.35	1 419 354.00	559 574.35	186 524.78
Roeux	88 109.60	0.00	7 831.89	0.00	-4 033.05	3 798.84	91 908.44	66 082.23	25 826.21	8 608.74
Rosult	585 338.93	0.00	0.00	0.00	-24 605.63	-24 605.63	560 733.30	439 004.16	121 729.14	40 576.38
Rumegies	220 407.36	0.00	0.00	0.00	-9 265.17	-9 265.17	211 142.19	165 305.52	45 836.67	15 278.89
St Amand les Eaux	4 794 260.12	0.00	0.00	-335 111.19	-187 447.27	-522 558.46	4 271 701.66	3 595 695.12	676 006.54	225 335.51
Sars et Rosières	106 733.11	0.00	0.00	0.00	-4 486.69	-4 486.69	102 246.42	80 049.87	22 196.55	7 398.85
Thiant	1 679 595.23	18 498.46	182 405.80	-146 183.20	-72 904.69	-18 183.63	1 661 411.60	1 259 696.43	401 715.17	133 905.06
Thun Saint Amand	199 722.78	0.00	0.00	0.00	-8 395.66	-8 395.66	191 327.12	149 792.13	41 534.99	13 845.00
Trith Saint Léger	13 968 419.97	102 133.52	307 165.98	-703 519.97	-574 816.28	-869 036.75	13 099 383.22	10 476 315.00	2 623 068.22	874 356.07
Wailers	321 643.23	0.00	199 738.70	0.00	-21 917.10	177 821.60	499 464.83	241 232.40	258 232.43	86 077.48
Wasnes au Bac	-31 217.91	0.00	29 766.96	0.00	0.00	29 766.96	-1 450.95	-23 413.41	21 962.46	7 320.82
Wavrechain / Denain	81 677.01	0.00	9 896.63	-19 814.01	-3 016.53	-12 933.91	68 743.10	61 257.78	7 485.32	2 495.11
Wavrechain / Faulx	4 028.53	0.00	19 855.28	0.00	-1 003.99	18 851.29	22 879.82	3 021.39	19 858.43	6 619.48
TOTAL	33 915 531.94	308 318.70	2 500 667.81	-1 845 235.57	-1 468 812.46	-505 061.52	33 410 470.42	25 436 649.42	7 973 821.00	2 657 940.33

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures comptables et juridiques nécessaires à la poursuite de la procédure.

Les crédits correspondants seront ajustés à la première décision modificative au budget 2021.

Adoptée à la majorité
81 voix POUR
3 ABSTENTIONS

21/201 Attributions de Compensation (AC) : Rapport quinquennal pour la période 2017-2021

Depuis la loi de Finances pour 2017, le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) est tenu de présenter, tous les 5 ans, un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation des communes membres au regard de l'évolution des dépenses liées à l'exercice des compétences dans les budgets de l'EPCI.

Le rapport quinquennal vise à dresser un bilan des 5 dernières années pour vérifier si l'évaluation initiale des charges transférées reste cohérente avec les potentialités du territoire. Il permet également une meilleure transparence financière, qui plus est cette année, avec le renouvellement des mandats électoraux.

Il doit faire l'objet d'un débat en Conseil communautaire dont il est pris acte dans une délibération spécifique, avant le 31 décembre 2021. Il doit également être transmis aux communes membres pour information.

Aussi, le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation pour la période 2017/2021 et du débat s'y rapportant et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures comptables et juridiques nécessaires à la poursuite de la procédure, et notamment la notification aux 47 communes du territoire.

21/202 Institution et perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Confirmation

Par délibération n°20/076 du 14 septembre 2020, le Conseil communautaire a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), prévue à l'article 1520 du Code Général des Impôts, à compter du 1^{er} janvier 2021, et a fixé son taux à 15,62%.

Près d'un an après son adoption, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), s'est révélée être un outil efficace pour le financement du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, assuré par le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED).

Dans ce contexte, après avoir pris connaissance des éléments annexés à la délibération et transmis aux élus dans le dossier préparatoire (réglementation, présentation de différents scénarii, analyse comparée avec les territoires voisins), il est proposé aux élus de réitérer leur approbation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), et la voter à compter de l'exercice 2022.

Le Conseil communautaire décide :

- de confirmer l'institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et sa perception.
- d'instituer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à compter de l'exercice 2022 et de poursuivre la réflexion sur les modalités de financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères (TEOM incitative, redevance,...) et sur les habitudes de traitement des déchets pour sensibiliser à la diminution de leur production.

Adoptée à la majorité
63 voix POUR
15 voix CONTRE
6 ABSTENTIONS

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Wallers, le 20 septembre 2021

